

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL	X		GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	MORVAN Gwenaëlle	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel	X		MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel		X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette		X
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	POUGET Jacques		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		AUFORT Claude		X
	CHENEAU François		X	DUVAL Cédric	X	
	NOGUET Thierry	X		LE MINTEC Yann		X
	COCHY Jacques	X		KERNEUR André		X
	PAPIN Dominique	X		FREOUR Philippe		X
	GUIHARD Christian	X		LEGOFF Joël		X
	GEFFROY Alain		X	LECROM Jean-Pierre		X

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 20

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry NOGUET

DELIBERATION N° : 2023-10

OBJET : Renonciation indemnité de président

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi Nôtre »,
- Vu les articles L.5711-1 à L.5711-6 relatifs au fonctionnement des syndicats mixtes fermés,
- Vu les articles L. 5212-1 à L. 5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant la limite et l'écrêtement desdites indemnités de fonction,
- Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 14 octobre 2020 relative à l'indemnité du Président et des Vice-Présidents,

Monsieur le Président rappelle qu'une réorganisation de son mandat est intervenue le 1^{er} février 2022 à la CARENE, date à laquelle il a été élu premier vice-président de la CARENE.

Par écrit en date du 9 décembre 2022, Monsieur le Président a demandé à ne plus percevoir l'indemnité prévue réglementairement à compter de la date de la présente délibération.

Monsieur le Président propose donc que les membres du Conseil Syndical acceptent sa décision de mettre fin à l'indemnité réglementaire qui lui est versée dans le cadre de ses fonctions de Président du Syndicat du Bassin Versant du Brivet,

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical du SBVB approuvent à l'unanimité cette décision de mettre fin au versement de l'indemnité du Président selon son souhait.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Syndical.

Le Président,
Eric PROVOST



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le
et de la publication sur le site internet le

